

# Ce que nous dit le sort d'Ahed Tamimi

**Quand un soldat a été bousculé et giflé sur la terrasse de la maison de Bassem Tamimi le 15 décembre dernier, il n'a pas jugé nécessaire de faire un rapport. Était-il négligent ou honteux de son intrusion, l'histoire ne le dit pas. Mais Nariman avait en mains son smartphone et publiait aussitôt sur les réseaux sociaux la scène où sa fille Ahed et sa cousine se rebellaient contre cette présence, provoquant un buzz énorme.**

La vidéo devenue virale donnait à voir que, dans un village de quelques centaines d'habitants en Cisjordanie, deux jeunes filles osaient se rebeller contre la présence de l'occupant. De quoi enflammer la toile et remplir de fierté des dizaines de milliers d'internautes qui eux, n'étaient pas passés à l'action. Et des dizaines de milliers d'autres à travers le monde, estomaqués par une telle détermination et un tel culot. Entendons-nous bien : le geste d'Ahed avait du sens par lui-même, mais il n'avait de véritable portée que s'il était rendu visible. La caméra ou le smartphone sont les armes indispensables de la résistance civile, résistance qu'il est parfaitement juste de qualifier de non violente (malgré la gifle!).

Quatre jours plus tard, le 19 décembre l'armée intervenait avant le lever du jour et arrêta Ahed, sa mère et sa cousine. Sous une impressionnante série de chefs d'accusation qui pourraient valoir plusieurs années de prison.

Mauvaise pioche pour le tandem Netanyahu Liberman pourrait-on dire, car l'arrestation provoque alors un concert général de protestations. Montent au créneau Amnesty international comme HRW, et, en France, les organisations de défense des droits de l'homme comme la LDH, le MRAP ou l'ACAT. Avaaz lance une pétition qui atteint aujourd'hui 1 750 000 signatures...

Quant aux tentatives de contre-feu, elles sont dérisoires pour ne pas dire carrément ridicules. C'est un vice-ministre en charge de la diplomatie, Michaël Oren, responsable d'une « sous-commission confidentielle » de la Knesset, qui déclare que la famille Tamimi pourrait être une famille bidon composée de comédiens à des fins de propagande (avec bien sûr une fille blonde à la peau claire ou, comble du comble, des jeunes déguisés portant des casquettes de base-ball à l'envers!). De tels propos rencontrent un écho favorable dans une partie de la société israélienne qui ne peut concevoir que de jeunes palestiniens puissent ressembler à leurs propres enfants et traduit leur désarroi devant le visage de l'innocence.

Complètement dépassés, les juges militaires, aux ordres de leur hiérarchie, ne savent que faire et d'audience en

audience reportent le procès. Avec sans doute l'idée qu'en faisant traîner les choses tout va finir par se tasser. Mais chaque comparution est l'occasion d'une relance de l'intérêt médiatique et traduit l'impasse dans laquelle se sont enfermées les autorités israéliennes. Le plafond de verre médiatique, qui pèse si lourdement pour notre ami Salah Hamouri, est là percé à plusieurs reprises.

Face à Ahed, devenue une icône de la résistance et de la jeunesse palestinienne, l'occupant est condamné à perdre la bataille médiatique. Si Ahed est libérée, ce sera une victoire de la mobilisation. Si elle est condamnée, elle sera plus encore une héroïne de la cause palestinienne, et le côté inhumain de l'occupation israélienne n'en apparaîtra que davantage. Là est la force de la résistance non violente.

La seule parade que pourrait lui trouver Israël, serait de l'amener à sortir de ce terrain pour replonger dans le désespoir des actions suicidaires. Tout laisse penser qu'en dépit de toutes les provocations, le village de Nabi Saleh sera ferme dans le choix stratégique de la résistance civile de masse, à l'instar d'autres acteurs de la résistance populaire comme Munther Amira lourdement condamné le 12 mars à 6 mois de prison ferme et 5 ans avec sursis pour participation non violente à des « manifestations non autorisées ».

Jean-Paul Roche



Ahed Tamimi pendant sa comparution devant la cour militaire, le 13 février

## Dernière minute

Ahed et Nariman sa mère condamnées le 21 mars à 6 mois de prison ferme avec des amendes de près de 3 000 €. Commentaire d'Ahed : « Il n'y a pas de justice sous occupation »